



Commune de Cottens

Conseil Général

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Monsieur Vincent Crottaz, Président, ouvre la séance à 20 heures, en remerciant chacun de sa présence à la première séance de l'année 2017. Il salue les spectateurs présents Messieurs Jean-Michel Gosteli et Béat Hangarter ainsi que Madame Sarah Rempe du Journal de Morges.

Admissions – Démissions – Assermentation

Le président nous lit les lettres de démission de Madame Mandy Wagner Laurent, municipale et de la vice-présidente Madame Sylvie Jaquet, il remercie Madame Jaquet pour toutes ces années de bons et loyaux services.

Appel

La secrétaire procède à l'appel.

Membres présents : 39, membres excusés : 8, membres absents : 1.
Le quorum est atteint.

Sont excusés : Mmes Brigitte Barbey, Céline Rochat
MM. Valentin Blaser, Julien Bugnon, Philippe Bussy, Jean-Daniel Fawer, Eddy Rayroux, Bernard Zurflüh

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal du 12 décembre 2016 est accepté tel que présenté, avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

Communications de la Municipalité

Monsieur Stéphane Barbey informe que :

- Malgré un week-end férié l'arrivée du TPV a généré une grande affluence, un grand merci à tous les organisateurs et aux participants.

Monsieur Jean-François Tardy informe que :

- Suite à la démission de Monsieur Nicolas Löffel c'est l'ERM qui a pris en charge la STEP dès le 1^{er} mai 2017.
- Demain aura lieu la vidange du fragmi compostage

Madame Mandy Wagner Laurent informe que :

- C'est avec grand regret qu'elle a donné sa démission mais c'est également un grand soulagement. Elle désire continuer au Conseil.
- Plan canicule : panneaux posés un peu partout dans le village
- Le 1^{er} août se déroulera à Pampigny
- Recherchons personnes pour servir la soupe lors de l'aubade du 1^{er} janvier.

Monsieur François Delay remercie Madame Mandy Wagner-Laurent et précise qu'elle sera plus amplement remerciée lors du repas de commune. Il invite les personnes intéressées, pour reprendre le poste, à s'adresser à la municipalité.

Communications du bureau du Conseil

Monsieur Vincent Crottaz demande aux personnes qui prennent la parole, de se lever et de donner leur nom et prénom.

Au nom du Conseil Général et du Bureau du Conseil, il félicite la municipalité et le comité d'organisation pour la superbe fête lors de l'arrivée du tour du pays de Vaud cycliste.

Les dates des prochains conseils sont le lundi 30 octobre et 11 décembre 2017.

Concernant l'élection complémentaire d'un(e) municipal(e), elle aura lieu le 24 septembre 2017. Une assemblée de commune se tiendra le 7 août 2017 à 20h00.

Pendant le Conseil une liste circulera pour les membres des commissions, merci de la compléter avec vos coordonnées.

Ordre du jour :

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Elections statutaires
3. Comptes 2016
4. Rapport de gestion pour l'année 2016
5. Arrêté d'imposition 2018
6. Nomination d'une commission : modification des statuts de l'ASIABE
7. Fusion, état de situation
8. Divers
9. Propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Elections statutaires

Les mandats des personnes élues ce soir sont valables du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018.

Election du Président

Madame Sylvie Jaquet, vice-présidente, prend la parole pour l'élection du président.

Monsieur Vincent Crottaz est candidat, il n'y a pas d'autres propositions et nous passons au vote :

Monsieur Vincent Crottaz est élu par 38 voix et 1 blanc.

Monsieur Vincent Crottaz remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et se réjouit de poursuivre cette année supplémentaire.

Election du vice-président

Madame Sylvie Jaquet est démissionnaire, Monsieur Daniel Narr se propose

Monsieur Daniel Narr est élu par 39 voix.

Election des scrutateurs

Messieurs Carl Suchy et Jean-Daniel Fawer sont au terme de leur mandat. Monsieur le Président les remercie pour leur présence et leur efficacité.

Madame Chantal Kämpf et Monsieur Sébastien Fernandez, suppléants passent scrutatrice et scrutateur.

ils sont élus à main levée à l'unanimité.

Election des scrutateurs suppléants

Monsieur Carl Suchy qui apprécie cette fonction, repart volontiers pour un nouveau mandat et se propose. Autre proposition, Monsieur Gérard Kehrl

Ils sont élus scrutateurs suppléants à main levée à l'unanimité.

Election de la commission de gestion

Madame Myriam Dakkus est au terme de son mandat.

La commission composée de : M. Carl Suchy
Mme Myriam Zürcher
Mme Karine Narr

Et suppléante : Mme Chantal Kämpf

Est élue à main levée et à l'unanimité,

Election de la commission des finances

Monsieur Jean-Daniel Fawer est au terme de son mandat.

La commission composée de : M. Gérard Kehrl
M. Sylvain Delay
M. Sébastien Fernandez

Et suppléant : M. Eddy Bolay

Est élue à main levée et à l'unanimité

Sept autres commissions nommées continuent d'être en fonction du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018, ce sont :

La commission pour le règlement de police

La commission est composée de : M. Fritz Vogt
M. Daniel Barbay
M. Carl Suchy

Et suppléant M. Jean-Daniel Fawer

La commission pour le règlement du plan partiel d'affectation et de la police des constructions

La commission est composée de : M. Eddy Bolay
M. Sylvain Delay
M. Eric Jaquet
M. Luca Bino
M. François Chevalley

Et suppléant M. Eddy Rayroux

La commission « Convention STEP »

Ancienne convention STEP Cottens-Colombier devient Cottens-Echichens

La commission composée de : M. Fritz Vogt
M. Alain Kohler
M. Eddy Bolay

Et suppléant : M. Jean-Michel Viande

La commission « nouveau règlement du Conseil »

La commission composée de : Mme Edith Barbay
Mme Brigitte Barbey
M. Bernard Zurflüh

Et suppléante : Mme Daisy Suchy

La commission pour le règlement communal sur la distribution de l'eau

La commission est composée de : M. Luca Bino
M. Eric Dakkus
M. Daniel Narr

Et suppléante Mme Evelyne Baumann

La commission pour le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

La commission est composée de : Mme Annick Delay
M. Bernard Zurflüh
M. Jean-Daniel Fawer

Et suppléant M. Jean-Michel Viande

La commission pour le règlement communal sur la protection des arbres

La commission est composée de : M. Fritz Vogt
M. Raphaël Zürcher
M. Daniel Narr

Et suppléant M. Eric Dakkus

Délégué aux différents Conseil Intercommunaux

Madame Sylvie Jaquet occupait le poste de déléguée au Conseil Intercommunal de l'ASIABE. Suite à sa démission nous devons la remplacer. Madame Karine Narr se propose.

Madame Karine Narr est élue déléguée aux différents Conseils Intercommunaux à main levée et à l'unanimité.

3. Comptes 2016

Monsieur François Delay informe que la marge d'autofinancement devient positive. Malgré l'augmentation d'imposition de 2 points la marge de manœuvre de la municipalité reste faible. Le point d'imposition par habitant passe de Fr. 33.00 en 2015 à Fr. 30.00 en 2016.

Monsieur Eddy Bolay demande la moyenne d'imposition cantonale.

Monsieur François Delay répond que la moyenne cantonale est de Fr. 46.00 en 2015.

Madame Evelyne Baumann demande des explications sur le compte No 450.314 entretien et frais qui se monte à Fr. 4'280.60 alors qu'il est de Fr. 500.00 au budget.

Monsieur François Delay explique que ce sont les frais de remplacement de l'employé communal.

Madame Evelyne Baumann demande des renseignements sur la pompe STAP.

Monsieur François Delay répond que la pompe STAP vers le moulin est vidée 2 fois par année et révisée régulièrement.

Monsieur Eric Dakkus demande des renseignements sur le compte 460.318 honoraires et prestation de service.

Monsieur François Delay explique qu'il a fallu harmoniser les taxes avec le bureau Mosini qui a fait le PGE – principalement pour l'épuration mais également pour l'eau.

Monsieur Eric Dakkus se renseigne sur le compte 810.312 achats d'eau et d'électricité.

Monsieur François Delay explique que le compte correspond à la consommation annuelle.

Monsieur Eric Dakkus fait la remarque que le compte 810.306 est plus élevé que prévu alors que désormais on peut lire les compteurs à distance.

Monsieur François Delay explique qu'une étude est faite pour la consommation d'eau du Pied du Jura et que les compteurs sont à présent contrôlés trimestriellement ce qui permet de détecter d'éventuelles fuites.

Les comptes 2016 laissent apparaître, après amortissements budgétés, un résultat négatif de Fr. 9'254.45.

Madame Myriam Dakkus lit le rapport de la commission de gestion qui nous propose de donner décharge à la Municipalité et au boursier pour sa gestion 2016.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulée, nous passons au vote pour l'acceptation des comptes tels que présentés et pour donner décharge au boursier communal.

Bulletins distribués : 39	Bulletins rentrés : 39	
Blancs : 0	Nuls : 0	Valables : 39
Oui : 39	Non : 0	

Les comptes 2016 présentant un résultat négatif de Fr. 9'254.45 sont acceptés et la décharge est donnée au boursier communal par 39 oui.

4. Rapport de gestion pour l'année 2016

Aucune question ni remarque n'étant formulée, nous passons au vote :

Bulletins distribués : 39	Bulletins rentrés : 39	
Blancs : 0	Nuls : 0	Valables : 39
Oui : 39	Non : 0	

Décharge est donnée à la Municipalité pour la gestion de la commune par 39 oui.

5. Arrêté d'imposition 2018

Monsieur François Delay précise qu'habituellement l'arrêté d'imposition paraît à l'ordre du jour du conseil du mois d'octobre, il doit être remis à la préfecture le 30 octobre. La municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 74 %.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, Monsieur Sylvain Delay lit le rapport de la commission des finances qui nous recommande d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

Nous passons au vote :

Bulletins distribués : 39	Bulletins rentrés : 39	
Blancs : 0	Nuls : 0	Valables : 39
Oui : 39	Non : 0	

L'arrêté d'imposition 2018 est accepté par 39 oui.

6. Nomination d'une commission : modification des statuts de l'ASIABE

Madame Mandy Wagner Laurent explique que suite à l'adhésion de Montricher l'article 15 doit être modifié et passer de 7 à 8 membres. La commission statue en principe deux fois par année.

La commission composée de Mesdames Edith Barbay, Karine Narr, Myriam Dakkus et suppléant Monsieur Sébastien Fernandez est élue à main levée et à l'unanimité.

7. Fusion : état de situation

Monsieur François Delay donne la situation du projet de convention fusion des 7 groupes de travail.

But 1^{er} : contrôler si les communes concernées sont fusionnables et compatibles

La commune de Clarmont a décidé de se retirer du projet. Les 6 communes restantes poursuivent le projet comme prévu afin de présenter un projet de convention en mai.

8. Divers

Monsieur Michel Barbey remarque qu'il n'y a pas de fleurs dans les espaces verts au milieu du village. Monsieur Stéphane Barbey explique que suite aux différentes manifestations la municipalité a renoncé à la plantation de fleurs cette année.

Monsieur Noureddine Marouani demande qui doit s'occuper des rosiers disposés à la sortie du village direction Grancy. Depuis que Madame Rime est décédée plus personne ne s'en occupe.

Madame Evelyne Baumann demande pourquoi la commission pour le règlement sur la distribution de l'eau n'a pas fonctionné.

Monsieur François Delay répond que probablement le règlement eau-épuration se fera encore cette année pour la fusion.

Monsieur Stéphane Barbey demande aux personnes ayant pris des photos lors du TPV de les lui transmettre. Il informe que le talus vers la déchetterie, plein de renouée, sera nettoyé.

9. Propositions individuelles

Plus personne ne demandant la parole, M. Crottaz, Président, lève la séance à 21h54 et termine sur deux citations :

« Un bon mari ne se souvient jamais de l'âge de sa femme mais de son anniversaire toujours. »

A l'heure où le racisme fait la une de tous les journaux :

« Au paradis, le policier est britannique, le chef cuisinier est français, l'amant est italien, le mécanicien est allemand et l'administrateur suisse. En enfer, le policier est allemand, le chef cuisinier est britannique, l'amant est suisse, le mécanicien français et l'administrateur italien. »

C'est avec plaisir que nous partageons le verre de l'amitié offert par la commune.

Le Président :



La Secrétaire :

